



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

n° 20241023054 – Adhésion au groupement de commande pour l'actualisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Le mercredi 23 octobre 2024, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le vendredi 18 octobre, se sont réunis à la salle Henri Demay du Conseil Municipal.

13 présents : Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Bernard BACO, Lucette ORTIZ-CASTILLO, Christine MILÉSI, René DRAGUÉ, Christian BERNARD, Jean CLÉMENT, Cécile DRAPIER, Marc PAGÈS, Solveig PAGÈS, Florence GONTRAN, Alain COUBRYSS.

4 absents : Amandine DUCHATEAU ayant donné procuration à Lucette ORTIZ-CASTILLO, Armel BRIAND, excusé, Robert JASSEREAU, excusé, Stéphanie PACHIS, excusée.

Le Conseil Municipal désigne Madame Florence GONTRAN, Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire,

Rappelle que par délibération n° 2012092806 en date 28 septembre 2012 a décidé la réalisation du PCS et du DICRIM de Vinça en intégrant le groupement de commande dont le Syndicat Mixte Bassin Versant de la Têt en était le coordonnateur mandataire ;

Informe l'assemblée que le Syndicat de la Têt bassin versant (SMTBV) propose l'intégration de la Commune au groupement de commande pour l'élaboration et/ou l'actualisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) dans le cadre du PAPI TÊT 2024-2029 ;

Expose qu'afin de faciliter la mise en œuvre de cette opération, le SMTBV a proposé d'être coordonnateur d'un groupement de commande à l'échelle du bassin versant. Cette opération permettra de recruter un prestataire commun qui sera chargé de réaliser les PCS et DICRIM du groupement ;

Précise que les communes bénéficieront dans le cadre de cette opération jusqu'à 80% de subvention sur la réalisation de ces prestations. Le reste à charge sera supporté par la Commune ;

Présente le projet de convention constitutive du groupement de commande pour l'élaboration et l'actualisation de plans communaux de sauvegarde et des documents d'informations communaux sur les risques majeurs, qui a été transmis à chaque membre du Conseil Municipal ;

Propose :

- L'actualisation du PCS et du DICRIM
- L'adhésion de la Commune au groupement de commande porté par le SMTBV auquel participeront d'autres Communes du bassin ;
- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commande ;
- La nomination de Jean-Pierre MENDOZA, 1^{er} Adjoint, au poste de chef de projet, « référent » risques majeurs, chargé de mener à bien cette opération.

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024

ID : 066-216602300-20241023-20241023054-DE



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

soit 14 voix pour,

Décide l'adhésion de la Commune au groupement de commandes porté par le Syndicat de la Têt bassin versant en faveur de l'actualisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) dans le cadre du PAPI TÊT 2024-2029 ;

Approuve le projet de convention constitutive du groupement de commande pour l'élaboration et l'actualisation de plans communaux de sauvegarde et des documents d'informations communaux sur les risques majeurs ;

Désigne Jean-Pierre MENDOZA, 1er Adjoint, au poste de chef de projet, « référent risques majeurs », chargé de mener à bien cette opération ;

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention constitutive du groupement de commande ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de l'opération, notamment la décision approuvant le choix du candidat retenu et le montant définitif des prestations à réaliser pour le compte de la Commune

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.



Bruno GUÉRIN,

Maire de Vinça.

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024

ID : 066-216602300-20241023-20241023054-DE

